

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 71 (1935)

Heft: 30

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Postes au concours. — D'un rapport de gestion. — Chiffres, subventions et traitements. — Dans les sections : Lausanne.* — NEUCHATEL : *Retraites. — Touchante manifestation.* — JURA : *Office de remplacement. — Informations : Chez nos voisins : Allemagne ; Autriche.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : H. MARTY : *Former des hommes pour la Cité. — Informations : Cercles d'étude missionnaire. — Le home.* — PRATIQUE : J.-H. ADDOR : *Calcul mental.* — H. JACCARD DE KAENEL : *Récitation. — Les livres.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

POSTES AU CONCOURS

jusqu'au 16 août, à 17 h.

Institutrices : St-Sulpice, Préverenges (pour le 1^{er} novembre), les Tavernes (id.).

Maîtresse, semi-enfantine : Morrens (1^{er} novembre).

Maîtresse de travaux à l'aiguille : Riex.

jusqu'au 20 août, à 17 h.

Instituteur : Thierrens.

Maîtresse de travaux à l'aiguille : Lutry (24 h. hebd. de leçons).

jusqu'au 23 août, à 17 h.

Instituteur : Denges (Pour le 1^{er} novembre).

Institutrices : Aclens (1^{er} novembre) et Begnins (id.).

Maîtresse de travaux à l'aiguille : L'Isle (6 h. hebd. de leçons).

jusqu'au 27 août.

Institutrice : Yvonand (la Mauguettaz) (pour le 1^{er} novembre).

jusqu'au 30 août, à 17 h.

Institutrices : Morges et Mont-le-Grand (les deux pour le 1^{er} novembre).

D'UN RAPPORT DE GESTION

Il s'agit de celui que présentera au Grand Conseil la sous-commission chargée de l'examen de la gestion du Département de l'Instruction publique :

M. H. Decollogny, agriculteur à Apples, député libéral de Ballens, rapporteur, et M. Addor, horticulteur, député radical de Payerne.

Après avoir passé en revue *Nos traitements* (N^o du 3 août), voyons comment on nous traite, nous.

Ce rapport contient de bonnes choses, telles que : l'enseignement de la gymnastique et les emplacements convenables, l'emploi de la caisse à sable, les réparations aux bâtiments scolaires ; mais quelques-unes aussi qui nous inquiètent et contre lesquelles nous regimbons. Citons-les :

La sous-commission invite le Conseil d'Etat à exercer une stricte surveillance

sur les instituteurs qui manifesteraient des idées contraires à nos institutions démocratiques ; elle le prie de vouloir bien rappeler aux instituteurs de veiller à la discipline de la rue et d'insister sur l'importance du rôle éducatif que doit aussi avoir l'école ; ... elle l'invite à demander au corps enseignant d'apprendre aux enfants le plus grand nombre possible de nos anciens chants patriotiques et nationaux... Elle prie le Conseil d'Etat... d'étudier à nouveau la mesure qui imposerait aux institutrices se mariant l'obligation de renoncer à leurs fonctions ;... Elle demande au Conseil d'Etat s'il ne serait pas opportun de prendre des renseignements sur les futurs instituteurs.

Concernant le premier point (idées contraires à nos institutions démocratiques), je pose la question : le maître, qui est le plus souvent exclu des conseils de la nation, est-il, oui ou non, un citoyen ? Si oui, je revendique à nouveau pour lui l'égalité, et le droit comme tout autre, de nourrir les idées qui lui conviennent, à condition de n'exercer aucune pression sur les enfants confiés à ses soins ; de plus, je constate une fois encore que c'est au nom de la démocratie qu'on tue la démocratie !

J'en viens au second point, — non par ordre d'importance, mais je suis le texte de la commission — (discipline de la rue et rôle éducatif de l'école). C'est presque nous faire injure que tenter de nous rappeler cela ; notre devoir, nous le connaissons, et aucun de nous n'est resté longtemps sans rappeler à ses élèves, — peut-être en vain ! — ces notions de politesse et de calme, de respect dû aux gens et à la propriété, etc. Quant à exercer soi-même la police de la rue ? occasionnellement, oui ; officiellement, trois fois non ! Vous avez essayé, vous, ça vous a réussi et les parents vous en ont su gré ? Tant mieux... Certes, dans les villages comme en ville, les enfants rôdent trop ; mais que font la police locale, le garde-champêtre, ou, à l'occasion, le membre de la commission scolaire ? Ah ! je possède là-dessus de la documentation vécue !

Le troisième point (anciens chants patriotiques). C'est remettre en question le but du chant à l'école primaire. Veut-on faire de la musique, veut-on permettre à l'enfant d'extérioriser ses sentiments, de se livrer à sa joie, de chanter pour chanter ? ou que cherche-t-on ? Parmi les trois choeurs imposés année après année, il est toujours un chant patriotique. Les paroles n'en ont pas toujours été changées adroïtement, c'est vrai ; mais *Chante Jeunesse !* n'en marque pas moins un progrès très net sur la vieille *Ecole musicale* ; et chanter des chansons, c'est aussi chanter le pays. Quand on crierai sans conviction des airs patriotiques (et dans quelles circonstances, souvent !) sur d'affreux textes, le résultat sera-t-il atteint ? Ah ! monté ! ces paroles... Voilà pourquoi il faut honorer *Jaques* qui a su faire les deux : musique et texte, ou peut-être le texte en premier !

Quant au point quatrième (démission des institutrices qui se marient), M^{me} L. C. vous en a entretenus dans le N° 29 de *l'Educateur*.

Pour ce qui est du point cinq et dernier (renseignements sur les futurs instituteurs), qui éclairera notre lanterne ? Les renseignements, tant moraux que médicaux, sont déjà fournis. Alors, serait-ce ?... Attendons !

La même sous-commission *prie encore le Conseil d'Etat de vouloir bien étudier, d'entente avec la Commission synodale, le moyen de faciliter le transfert de certains pasteurs...* S'il était possible d'ajouter : et d'entente avec la S. P. V., le transfert des maîtres qui ont enseigné un temps suffisant dans un même endroit et qui, pour des raisons valables, désirent changer de milieu... Alex. Ch.

CHIFFRES, SUBVENTIONS ET TRAITEMENTS

Je ne voudrais en aucune façon empiéter sur le domaine de notre excellent *J.-Ed. Matthey* qui défend si bien nos amis neuchâtelois, mais je me risque néanmoins à citer *L'Express de Neuchâtel* du 31 juillet dans lequel paraît, sous la signature de Z, la VII^e partie d'une étude intitulée *Le ménage fédéral* avec en sous-titre : *Les subventions*. On lit ceci au début de cet article :

L'instruction publique coûte aussi terriblement cher à la Confédération... Jusqu'en 1913, la Caisse fédérale versait aux cantons une subvention annuelle de 2 357 528 fr. 60 pour l'école primaire. Ce versement a été continué puis augmenté, puisque, en 1933, le versement ascendait à 4 558 677 fr. 80. On voudrait espérer que l'augmentation valût un progrès sérieux de l'enseignement primaire. Ce ne fut sans doute pas le cas, puisque le compte de 1934 montre que la subvention a été réduite à 3 646 943 fr. Cette réduction était nécessaire, et rien n'empêche encore de pratiquer une coupe nouvelle pour ramener le chiffre à la subvention d'avant-guerre.

Ainsi, d'un côté, crions à la perte de la civilisation, et d'un autre, rognons le budget de l'instruction publique. Voilà sans doute pourquoi votre fille est muette !

Tandis que *M. E. H.*, dans la *Tribune de Lausanne* du 1^{er} janvier 1935, nous faisait plaisir en écrivant ces lignes auxquelles nous pouvons souscrire :

Les efforts du Conseil fédéral demeurent souvent stériles, car le peuple n'a pas encore compris que la réduction du train de vie de l'Etat est conditionnée par un sacrifice correspondant de sa part : loyers, prix de détail, tarifs, honoraires, commissions, vacations, bénéfices spéculatifs, tout doit être frappé volontairement ou non. Car l'injustice consisterait à frapper les traitements fixes seuls. (C'est nous qui soulignons.) Cela, le peuple ne le veut certes pas. M. Schullhess (qui était encore au pouvoir. Réd.) annonce l'ère des compressions générales et dirigées. Nous attendons le Conseil fédéral et le Parlement au pied du mur.

Je ne sache pas qu'il y ait dissemblance profonde entre le fédéral et le cantonal. Les traitements fixes ont fait leur part du sacrifice ; à qui le tour ?

Alex. Ch.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — Le *Bulletin* a rendu compte des diverses conférences du *Cours de culture générale* organisé par notre section.

Il nous reste à parler de la conférence annoncée plus spécialement par notre *Bulletin* sur ce sujet : « Ce que l'éducateur peut attendre de la psychanalyse infantile ». Cette conférence fut suivie d'une discussion dans laquelle Mlle Guex put donner toute sa mesure. Conférence et discussion susciteront un intérêt très grand puisque le sujet est une question vitale pour toute la phalange des éducateurs qui mettent l'éducation à la base et au-dessus de leur enseignement.

L'exposé de Mlle Guex révèle non seulement une éducatrice de talent, un esprit cultivé et une connaissance parfaite du sujet, mais encore une pédagogue aux vues larges et généreuses, une collaboratrice de tous les efforts coordonnés en vue d'une connaissance toujours plus profonde et plus subtile de l'âme enfantine et des possibilités d'épanouissement de toute personnalité infantile ou humaine. Esprit philosophique, certes, Mlle Guex est si proche, si humaine, si compréhensive et si simple que la confiance lui est acquise spontanément.

Parlant des désadaptés qui, dans une classe, menacent de faire échec aux

efforts éducatifs, Mlle Guex cite les cas où l'instituteur peut arriver, par ses propres efforts, et sans aide extérieure, à dénouer les conflits intérieurs et rendre à l'enfant la possibilité de suivre la filière. Mais il est d'autres cas où l'équilibre nerveux de l'enfant est fortement perturbé ; son énergie nerveuse est l'objet d'une mauvaise répartition. L'enfant, alors, qui a des manifestations malheureuses ou intempestives, ne doit plus être considéré comme un mal élevé seulement, mais comme un petit malade à soigner. Tout enfant qui présente un caractère difficile ou qui est entravé, arrêté dans son développement intellectuel, qui est bizarre, incompréhensible, doit d'abord être conduit chez le médecin, qui procédera à un examen médical approfondi. Si le médecin ne décèle rien d'anormal, la difficulté réside ailleurs et l'investigation doit se porter non plus sur le corps, mais sur l'ensemble de la personnalité de l'enfant, sur sa manière de penser et de sentir, sur son mode de réaction aux gens et aux choses. Si donc le médecin ne nous apprend rien sur le compte du difficile, c'est à la psychologie qu'il faut recourir. Mais à quelle psychologie ?

Nous possédons tous une psychologie de manuel, mais c'est là une psychologie loin de la vie, qui ne nous tire pas d'embarras. Ce n'est pas à une psychologie statique qu'il faut recourir ; pour le diagnostic et le traitement psychologique de l'enfant difficile et inadapté, on se rend bien compte de ce qu'une telle méthode a d'insuffisant. Mlle Guex démontre alors comment les enfants eux-mêmes l'ont amenée à la psychanalyse infantile, ses observations sur eux l'ayant conduite à constater le primat des facteurs affectifs sur tous les autres, et l'action incontestable et constante de sentiments mal reconnus par l'enfant ou même ignorés de lui.

Importance de la vie affective, mauvaise répartition de l'énergie nerveuse, lorsqu'il y a empêchement à l'extériorisation des sentiments, existence du refoulement, rôle de sentiments inconscients, tels sont en effet les points essentiels de la psychologie analytique. Si la psychanalyse n'a rien découvert à proprement parler, elle est la seule école psychologique qui nous renseigne sur les faits mentionnés par Mlle Guex. C'est la première qui se soit efforcée de connaître la vie affective dans son dynamisme et ses éléments inconscients. Du point de vue psycho-pathologique qui nous intéresse, c'est à la psychanalyse que nous devons d'avoir mis en évidence le rôle du refoulement dans la formation des névroses.

(A suivre.)

NEUCHATEL

RETRAITES

Lors de la cérémonie qui a eu lieu au temple du Bas, à l'occasion de la Fête de la Jeunesse, M. Charles Jeanneret, président de la Commission scolaire de Neuchâtel, a pris congé de Mlles *Emma Grandjean* et *Lucie Wuillème*, institutrices à Neuchâtel, qui quittent l'enseignement pour prendre leur retraite. Le représentant de l'autorité scolaire a rendu un vif hommage de reconnaissance à nos deux collègues qui ont rempli leur tâche avec beaucoup de dévouement et de conscience.

Mlle Grandjean s'en va dans sa 41^e année de service accompli au chef-lieu à part un court début à Saint-Blaise. Mlle Wuillème qui compte 38 ans de service a été nommée à Neuchâtel en 1903, après avoir passé aux Planchettes et aux Geneveys-sur-Coffrane.

Toutes deux tenaient classe au collège des Pares où règne un bel esprit de corps et d'entente. Dans ce bâtiment, une tradition veut aussi que ceux qui abandonnent la carrière offrent un thé d'adieu à ceux qui restent. Le mardi 6 juillet, toute la famille avait donc pris place autour d'une table fleurie à foison et chargée de fort bonnes choses. Ce fut l'occasion pour M. Daniel Liniger, vice-président de la section pédagogique de Neuchâtel, et aux porte-parole de la maisonnée : MM. Maurice Montandon et Bertrand Grandjean d'exprimer aux futures retraitées la reconnaissance de notre association et les sentiments d'estime affectueuse des collègues avec lesquels elles ont été jurement en contact. Au nom de ces derniers et au nom de la Société pédagogique, M. Liniger a remis un souvenir aux deux démissionnaires auxquelles nous souhaitons une heureuse retraite.

J.-Ed. M.

TOUCHANTE MANIFESTATION

L'enseignement du chant, dans les classes de Neuchâtel, est confié en partie à un spécialiste qui a, au surplus, la tâche délicate de diriger l'étude et l'exécution des chants qui figurent au programme de la Fête de la Jeunesse. Dès l'an prochain, il n'en sera plus ainsi ; les maîtres de classe donneront eux-mêmes les leçons de chant ; plusieurs les ont abandonnées depuis vingt ou même trente ans et leur enseignement se ressentira de cette longue carence. Mais qu'importe ; le besoin d'économies a exigé la suppression des maîtres spéciaux ; il faut se soumettre ou périr. Qu'en sera-t-il des chants qui donnent tant de relief à la cérémonie du Temple-du-Bas ? Nul ne le sait encore.

Le fait est que M. *Louis Haemmerli*, maître de chant dans les classes primaires de Neuchâtel, depuis 1912, prendra sa retraite en janvier prochain, après 42 ans de service. Le 12 juillet, jour de notre fête de la jeunesse, il tenait pour la dernière fois, la baguette de directeur. Cette nouvelle communiquée par M. Ch. Jeanneret, président de la commission scolaire, fit passer une ombre de tristesse et de regrets sur l'auditoire réuni au Temple-du-Bas. C'est que M. Haemmerli nous a habitués à des auditions remarquables fort appréciées du public et faisant honneur au goût et au talent du maître. Le manque d'unité dans le travail ne permettra plus désormais d'arriver à la même perfection. De là, nos regrets.

Le corps enseignant s'est associé de tout cœur aux remerciements et aux éloges adressés à notre distingué collègue par M. Jeanneret. C'est avec un vif regret aussi que nous entrevoyons son départ, car l'enseignement du chant que M. Haemmerli avait réussi à vivifier souffrira du changement d'organisation qui nous attend. Il n'est pas donné à chacun d'avoir les dispositions nécessaires, ni une méthode aussi efficace que celle de M. Haemmerli, méthode toute personnelle, sans cesse mise au point, dont les linéaments ont été tracés au cours des articles récemment parus dans l'Éducateur et qui sont peut-être le signe annonciateur d'une publication intégrale. Nous nous en réjouirions.

Nous aimerions avec M. Jeanneret pénétrer dans le détail de la carrière laborieuse et féconde de M. Haemmerli ; la place nous manquant, nous nous bornerons à quelques faits.

Sorti de l'Ecole normale de Peseux, M. Haemmerli est nommé instituteur à Travers, puis à Couvet qu'il quitte en 1912 pour passer à Neuchâtel en qualité de maître de chant. Il avait obtenu en 1900 le brevet secondaire pour l'ensei-

gnement de la branche où il allait se spécialiser. L'étude du violoncelle marche de pair avec celle de la musique vocale. Longtemps, il dirige le chœur d'hommes de Travers, son village natal. Au chef-lieu, il se dépense abondamment. M. Haemmerli dirige un certain temps l'Orphéon, professe au Conservatoire le solfège et la dictée musicale, publie un manuel sur cette matière, organise des auditions, donne des conférences, dirige plusieurs concerts scolaires, et nous en passons.

M. Jeanneret exprime son admiration à notre collègue pour sa brillante activité. Lorsque l'orateur quitte la tribune, des applaudissements éclatent de toutes parts, on apporte une merveilleuse corbeille de fleurs au maître que l'on fête. M. Jean-David Perret, directeur de nos écoles primaires, qui venait dans une allocution de magnifier la valeur du chant, reprend la parole pour remercier M. Haemmerli et lui donner lecture de deux adresses rédigées, l'une, par une fillette, l'autre, par un garçon. Ce modeste hommage de deux élèves est accueilli à son tour par les vifs applaudissements de l'auditoire que soulève une intense émotion.

Le corps enseignant a été très touché de cette belle manifestation en l'honneur de l'un des siens, et en son nom, nous félicitons cordialement M. Haemmerli.

J.-Ed. M.

JURA

OFFICE DE REMPLACEMENT

Nous lisons dans l'*Ecole bernoise* :

« A la demande de la Direction de l'Instruction publique, les écoles normales de Porrentruy et Delémont ont organisé un office de remplacement, qui fonctionne depuis quelques semaines. En quoi consiste ce nouvel organisme administratif ?

» Comme par le passé, MM. les inspecteurs continueront, cela va sans dire, à servir de trait d'union entre les commissions d'école et les remplaçants. Quand une place devient temporairement vacante, la Commission d'école, sur la proposition de l'instituteur remplacé, désigne un titulaire provisoire. Au besoin, elle s'adresse à l'inspecteur, qui indique les remplaçants disponibles. Cette méthode est la plus simple et la plus pratique. Les nouvelles dispositions n'y toucheront rien.

» Il peut arriver qu'un inspecteur doive faire appel à des remplaçants d'un arrondissement voisin. Dans ce cas, il se renseigne auprès de son collègue pour savoir quels sont les remplaçants disponibles.

» Il arrive enfin que l'on s'adresse directement aux directeurs des écoles normales. Ce sont des écoles privées, des homes d'enfants, des pensionnats à la recherche d'un instituteur — le plus souvent d'une institutrice. Dans ce cas, le directeur d'école normale, qui ignore ce que ses anciens élèves sont devenus, doit s'adresser aux inspecteurs.

» On comprend l'intérêt que présentera la centralisation des renseignements. Les directeurs d'écoles normales tiendront à jour l'état des remplaçants et le communiqueront périodiquement aux inspecteurs. Là se bornent leurs fonctions officielles en matière de remplacement. Pour les remplaçants, la seule innovation est qu'ils doivent annoncer tous changements qui surviennent dans leur situation aux directeurs des écoles normales : Porrentruy pour

les instituteurs et Delémont pour les institutrices. L'office de remplacement renseignera à son tour les inspecteurs.

» L'avenir dira si les offices de remplacement rendront les services qu'on en attend. Il faut avant tout que les listes de remplaçants disponibles soient continuellement à jour. Cela dépend de l'empressement des intéressés eux-mêmes. N'est-il pas surprenant que tel instituteur sans place — il s'agit peut-être d'une institutrice... — n'ait pas donné signe de vie un mois après l'appel qui lui a été adressé ? Une fois de plus, il faut rappeler la maxime : « Aide-toi, le ciel t'aidera. » L'établissement d'une liste unique des remplaçants disponibles permettra de se rendre compte très exactement de la gravité de la pléthore des instituteurs. Les autorités responsables pourront envisager les mesures à prendre pour atténuer le mal. Rien ne pourra être entrepris sans la collaboration permanente des premiers intéressés, les instituteurs sans place. »

H. S.

INFORMATIONS

CHEZ NOS VOISINS

Allemagne. — On se souvient que, dès l'avènement de Hitler, toutes les sociétés d'instituteurs et professeurs d'Allemagne durent se dissoudre et se grouper en une association unique : la Fédération nationale-socialiste des éducateurs (National-Sozialistischer Lehrerbund, N. S. L. B.), ayant comme seul organe la *National-Sozialistische Erziehung*.

Quelques rares groupements essayèrent de résister, désireux de garder leur autonomie, mais petit à petit tous durent céder.

L'Association des professeurs d'histoire (Verband der Deutschen Geschichtslehrer) vient d'être dissoute à son tour (mai 1935). La section historique du N. S. L. B. est chargée de développer l'enseignement de l'histoire dans le troisième Reich et de l'imprégnier de l'esprit national-socialiste.

Un des derniers numéros de la *National-Sozialistische Erziehung* publie un accord conclu le 20 mars avec l'Association des professeurs de langues anciennes. Cette association est incorporée, elle aussi, dans le N. S. L. B., mais elle garde son titre. Le président du Bureau exécutif, qui est désigné par le N. S. L. B., et le vice-président sont pris parmi les membres du parti national-socialiste. Un troisième membre du Bureau peut ne pas être affilié au parti nazi. Cet arrangement ne parle pas des biens mobiliers et immobiliers de l'Association : vraisemblablement, ils ont été abandonnés au profit du N.S.L.B.

Seule l'Association des professeurs de l'enseignement secondaire (Deutscher Philologenverband) résiste encore. Bien que, en mars, son journal corporatif ait été suspendu, que son président ait été exclu du N. S. L. B., cette association ne désarme pas et poursuit la défense de son autonomie.

Au Congrès des professeurs de l'enseignement professionnel, à Alexisbad, fin mars, le ministre de l'Education du Reich, M. Rust, a une fois de plus affirmé — visant ce groupement rénitent — que « le problème corporatif ne peut avoir qu'une solution : les associations constituées et travaillant sous le signe du national-socialisme sont seules reconnues ; le N. S. L. B. est l'unique organisation corporative réunissant les représentants de l'enseignement de tous ordres. »

A son tour, le Führer de la Section du N. S. L. B., groupant les professeurs

allemands à l'étranger, vient d'ordonner à ces derniers de rompre toutes relations avec le « Deutscher Philologenverband ». La lutte du pot de terre contre le pot de fer....

(D'après le *Bulletin de la F. I. A. I.*)

— Pour régler d'une façon uniforme l'année scolaire dans les écoles primaires, moyennes et secondaires, M. Rust, ministre des Sciences, de l'Instruction et de l'Education du Reich, publie une ordonnance précisant que, dans tout le pays, l'année scolaire commence au printemps ; que cette année scolaire se divise en trois parties : d'avril à juin-juillet, d'août-septembre à décembre et de janvier à mars ; que la durée des vacances est de 85 jours répartis comme suit : 40 jours en été, 15 jours à Noël, 18 jours à Pâques, 12 jours à Pentecôte et en automne. Les dates de ces diverses vacances sont fixées ; elles sont les mêmes dans tout le pays à Noël (23 décembre-6 janvier) et à Pâques (22 mars-8 avril) ; pour les autres, le Reich est divisé en trois Länder, pour lesquels les dates respectives varient légèrement. (D'après le *Bulletin du Bureau international d'éducation*.)

— La Ligue nationale pour le germanisme à l'étranger, présidée par le Dr Steinacher, a tenu son 51e congrès à Koenigsberg. Comme d'habitude, le lieu choisi est une ville-frontière, cette fois près de Memel.

La première journée fut consacrée à l'éducation allemande. Après une allocution de M. Rust, ministre de l'Instruction publique du Reich, la résolution suivante a été adoptée :

« Le germanisme est la base de toute vie allemande. Toute la jeunesse allemande doit être élevée dans le germanisme. La situation particulière de la nation allemande, dont les deux tiers seulement sont réunis dans le Reich, forme obstacle à ce que l'éducation civique et l'éducation nationale se complètent. Nous demandons que dans tous les Etats, en plus de l'éducation civique, on puisse donner une éducation nationale. Cette éducation ne peut être donnée que dans la langue maternelle et par des membres de la nation. Nous demandons la suppression de tous les obstacles qui, dans beaucoup d'Etats, s'opposent à la réalisation de ce but. »

Cette déclaration ne prend son véritable sens que si on la rapproche de celle-ci :

« L'Allemagne n'est pas seulement l'Etat qui s'appelle Empire allemand ; elle comprend tout territoire sur lequel habitent des Allemands, tout territoire où l'on parle allemand et l'on pense allemand. Elle comprend des compatriotes allemands citoyens d'Etats étrangers. »

L'Ecole bernoise, de l'Inf. universitaire.

Autriche. — La loi réformant l'organisation scolaire vient d'être promulguée. Elle prévoit la centralisation de l'administration confiée au ministère de l'Education, de qui relèvent les conseils scolaires des Etats confédérés. La composition de ces conseils scolaires sera uniforme dans toute la Fédération et les membres devront être affiliés au Front patriotique. Cette loi met fin à l'autonomie des Etats confédérés en matière scolaire.

(D'après le *Bulletin de la F. I. A. I.*)

— Les journaux annoncent la mort du grand pédagogue Gloeckel, victime des événements politiques.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

FORMER DES HOMMES POUR LA CITÉ

L'Education que nous avons eu l'occasion de citer dans notre numéro 24, du 15 juin, publie dans son fascicule de juillet le résumé d'une conférence de M. H. Marty, directeur adjoint de l'Ecole des Roches. Faute de pouvoir le reproduire in extenso, nous en donnons les extraits suivants (Réd.) :

« L'individualité, ou, plus exactement, la personnalité est la marque propre et distinctive du règne humain ; le nier, réduire la personne humaine à n'être que la cellule de l'organisme social, en attendant qu'elle devienne le simple rouage d'une machine, diviniser l'humanité aux dépens et de l'homme et de Dieu, c'est faire pis que ravalier l'homme au rang de l'animal et la société humaine au rang d'une société de fourmis ou d'abeilles, c'est renverser l'ordre, c'est substituer à la justice qui discerne, la force qui nivelle, c'est détruire notre nature même. La société humaine est composée d'individus ; et elle vise, en dernier ressort, à développer des individus...

» La cellule véritable de la société humaine, c'est donc bien l'individu, mais l'individu considéré en arrière et en avant, solidaire, pour son être physique et moral, de l'ensemble des relations où il s'ordonne, à commencer par la famille, et destiné lui-même à élever, dans tous les sens du mot, les enfants des hommes. La société humaine repose sur des individus ; mais c'est la famille qui les forme ; et ces individus n'atteignent leur fin que s'ils forment à leur tour d'autres individus¹. »

La masse n'est pas humaine sans une vie organisée pour l'individu et la famille. On pourrait retourner la parole si vraie de Bergson : « Il n'y a pas d'humanité sans société », et dire, en donnant un autre sens au mot humanité : il n'y a pas de société sans humanité, c'est-à-dire sans respect et sans souci de la destinée de l'homme.

Cela est vrai sur le plan du travail et les rois du machinisme eux-mêmes le reconnaissent.

« Tout progrès, écrit Henry Ford, commence par l'individu, car la masse ne saurait être supérieure à la totalité des individus qui la composent. Le progrès commence par l'homme lui-même, quand celui-ci passe d'un intérêt demi-éveillé au ferme propos de

¹ Jacques Chevallier, *Semaine sociale de 1922*, p. 173 à 185,

réaliser une idée, du tâtonnement à une méthode déterminée et sûre, de l'incertitude à la maturité du jugement, de l'apprentissage à la maîtrise ; quand il cesse d'être au travail un amateur pour devenir un homme qui éprouve à travailler une jouissance véritable, quand il n'est plus besoin qu'on le surveille pour qu'il fasse sa tâche, mais qu'on peut s'en rapporter à lui, lui épargner la surveillance et les rappels à l'ordre. C'est de cela qu'est fait tout le progrès du monde¹. »

Le machinisme, pour se justifier, comme la civilisation de masse pour qu'on y puisse vivre, ne doit pas étouffer les personnalités. C'est d'elles que le monde moderne a besoin, de plus en plus et c'est leur formation que l'Etat ne doit pas entraver ; bien plus, qu'il doit favoriser, ce qui ne veut pas dire qu'il doit s'en charger lui-même, comme le veulent avec une même ardeur le léninisme, le fascisme et l'hitlérisme.

Mettre la main sur la jeunesse, quelle fausse conception de l'Etat ! Mais lui permettre de cultiver ses énergies, de développer ses aptitudes, d'agir fortement pour le bien public, en lui assurant le minimum vital indispensable : c'est le rôle même d'un Etat limité à sa fonction et respectueux de la personne humaine.

On parle beaucoup de cette action de l'Etat sur la jeunesse. Il ne faut pas s'y tromper : embriaguer la masse des jeunes, sans trop se soucier de sa culture spirituelle, la vêtir de chemises unicolores, l'armer et l'entraîner à manifester et à marcher en criant un mot d'ordre, ce n'est pas faire l'éducation d'un peuple ; c'est asservir des âmes à des intérêts qui peuvent être nobles, mais qui ne ressortissent pas de l'universel. Un pareil système n'est excusable et licite que pour un objet précis et exceptionnel de défense sociale ; il doit rester limité dans son action et ne peut prétendre à s'emparer de tout l'enfant et de tout le jeune homme. Il défend sans doute, mais il ne construit que sur le sable et il prépare peut-être d'étranges lendemains, imprévus des dictateurs et des démagogues...

INFORMATIONS

CERCLES D'ÉTUDE MISSIONNAIRE

Les Cercles d'étude missionnaire organisent, du 29 au 31 août, à Nyon, leur vingtième cours annuel.

Il est difficile de décrire ces journées uniques en leur genre, où l'intelligence,

¹ Henry Ford, *Ma vie et mon œuvre*, p. 310, 311.

le cœur et l'âme vibrent à la fois ; où l'œuvre missionnaire apparaît dans toute sa beauté, sa complexité, son urgence.

Cette année, au lieu de faire tout le travail en collaboration générale, on consacrera le matin à un exposé du sujet fait par le missionnaire directeur du cercle, et l'après-midi sera réservé à une sorte de séminaire où les « élèves » ayant complété par des lectures leurs notes du matin, poseront des questions et discuteront eux-mêmes le sujet. Ce changement de méthode donne un intérêt nouveau au cours d'été de cette année, et les sujets choisis sont particulièrement attrayants :

I. « Problèmes de races et de couleurs », par M. Jean Badertscher.

II. « L'Evangile est une puissance », par M. J. Bouchet, du Zambèze.

En outre, causerie de Mlle Dr Eva Lombard et conférence de M. le professeur Pierre Bovet.

Remarquons enfin que le cours a été abrégé d'un jour et que le prix de la carte de participant a pu être réduit. Demandez un programme détaillé à Mlle H. Sutermeister, Plan-Chailly sur Clarens, et inscrivez-vous au plus tôt.

Le Home », institution pour enfants atteints de surdité, rue de la Servette 63, Genève.

Extrait du Rapport 1934-35. — L'Institution pour enfants atteints de surdité a passé une bonne année sous tous les rapports. L'état de santé des enfants a été excellent. Il n'y a pas eu de cas d'indiscipline et les enfants ont manifesté un joli esprit de famille.

L'Institution comprend 3 classes, soit 2 classes de sourds et une classe de durs d'ouïe. La classe de durs d'ouïe comptait 10 élèves de 12 à 15 ans, dont 3 filles et 7 garçons. Tous les enfants sont en bonne voie. Deux d'entre eux vont réintégrer les classes normales, un garçon quitte pour motif d'âge et une jeune fille entre dans l'enseignement secondaire.

Maintenant que la classe est plus connue, et a fait ses preuves, nous espérons que les enfants nous arriveront plus jeunes, dès que la surdité aura été dépistée et avant qu'ils soient devenus des inadaptés. On gagnera ainsi un temps précieux et évitera bien des conflits et des souffrances morales.

La classe primaire de Mlle Challet, qui reçoit les sourds démutisés de 9 à 15 ans, a fourni un effort régulier et a fait preuve d'un esprit de discipline remarquable. Mlle Challet, avec quelques professeurs de lecture labiale de la Suisse romande, a fait un voyage d'études en Allemagne et travaille à adapter à la langue française la méthode de lecture labiale du professeur Braukmann.

La classe de Mlle Graf, destinée aux enfants sourds de 3 à 9 ans, fait des progrès réjouissants. Il y a là un groupe d'enfants bien doués qui donnent de bons résultats.

La moyenne de fréquentation a été de 14 internes, 8 demi-pensionnaires, 4 externes, 4 élèves pour des cours. La maison de la rue Schaub est devenue trop petite. Aussi, à la rentrée de septembre, l'institution sera-t-elle installée rue de la Servette 63.

PENSÉE

Quoique les personnes n'aient point d'intérêt à ce qu'elles disent, il ne faut pas conclure de là absolument qu'elles ne mentent point, car il y a des gens qui mentent simplement pour mentir.

PASCAL.

PRATIQUECALCUL MENTAL**24^e LEÇON****RACINE CARRÉE APPROCHÉE**

Je n'écris pas principalement pour ceux qui sont du tout ignorants, et qui sont si hébétés et tardifs à comprendre les propriétés des nombres.

BACHET DE MÉZIRIAC.

1. Calcul de la racine carrée au moyen d'une division.

$\sqrt{1682}$ La racine est comprise entre 40 et 50.

Si la racine exacte était 40, en divisant 1682 par 40, on devrait trouver 40. Effectuons cette division.
 $1682 : 40 = 168 : 4 = 42$.

40 est donc trop petit ; 42 serait trop grand. La moyenne arithmétique de 40 et 42 est 41 ; c'est une valeur approchée de la racine cherchée.

Vérification : $41^2 = 1681$.

Si l'on veut une valeur plus approchée, on recommence les opérations.

$1682 : 41 = 41,02$.

La moyenne arithmétique de 41 et 41,02 est 41,01.

$\sqrt{3}$ La racine est comprise entre 1 et 2 ; prenons 1,5.

$3 : 1,5 = 2$; la moyenne de 1,5 et 2 est 1,75.

Cherchons une valeur plus approchée.

$3 : 1,75 = 3 : \frac{7}{4} = \frac{12}{7} = 1,714$.

La moyenne de 1,75 et 1,714 est 1,732.

D'une manière générale, n désignant une valeur approchée de \sqrt{N} , on a approximativement

$$\sqrt{N} = \frac{1}{2} \left(n + \frac{N}{n} \right).$$

2. On peut aussi utiliser la formule suivante :

$$\sqrt{A^2 + d} = A + \frac{d}{2A}.$$

$\sqrt{8879}$ La racine est comprise entre 90 et 100.

Prenons $A = 90$; $A^2 = 8100$; $d = 8879 - 8100 = 779$.

Nous obtenons comme valeur approchée de la racine :

$$90 + \frac{779}{2 \cdot 90} = 90 + \frac{77,9}{18} = 94,3.$$

Vérification : $94,3^2 = 8892,49$; $94,2^2 = 8873,64$.

$\sqrt{53891}$ 1^{re} partie de la racine : $\sqrt{538} = 23$.

Prenons $A = 230$; $A^2 = 52900$; $d = 991$.

$$230 + \frac{991}{460} = 230 + 2,1 = 232,1.$$

$\sqrt{361427}$ On voit que 3614 est voisin de $3600 = 60^2$.

Prenons $A = 600$; $A^2 = 360000$; $d = 1427$.

En divisant 1427 par $1200 = 600 \cdot 2$, on trouve 1,19.

La racine cherchée est **601,19**.

25^e LEÇON

PROGRESSION

ARITHMÉTIQUE

Les questions aisées doivent être traitées par des moyens également faciles; il faut résérer l'analyse savante pour les questions qui exigent les grands moyens, et il ne faut pas ressembler à ce personnage de la Fable, qui, pour se délivrer d'une puce, voulait emprunter à Jupiter sa foudre et à Hercule sa massue. **DELAMBRE**.

1. Moyenne arithmétique de plusieurs nombres.

La moyenne des 4 nombres 8, 11, 17 et 64 est le quart de leur somme, soit : $\frac{1}{4} (8 + 11 + 17 + 64) = 25$.

Le total de ces 4 nombres est 4 fois 25, ou **100**.

*Le total de **n** nombres vaut **n** fois leur moyenne arithmétique.*

2. Progressions. Des nombres sont en progression arithmétique lorsque la différence entre l'un d'eux et le précédent est toujours la même. Cette différence constante est la *raison* de la progression.

Exemple. 8, 12, 16, 20, 24, 28. Raison 4.

Le total de ces six nombres est

$$(8 + 28) + (12 + 24) + (16 + 20) = 36 \cdot 3$$

Leur moyenne arithmétique est

$$\frac{36 \cdot 3}{6} = \frac{36}{2} = \frac{8 + 28}{2} = \frac{12 + 24}{2} = \frac{16 + 20}{2} = 18.$$

Lorsque des nombres sont en progression arithmétique, leur moyenne arithmétique est la demi-somme du premier et du dernier (ou du second et de l'avant-dernier, etc.).

*Si l'on a **n** nombres en progression arithmétique, le premier étant **a** et le dernier **l**, leur moyenne est $\frac{1}{2} (a + l)$; leur total est*

$$S = \frac{1}{2} (a + l) \cdot n.$$

On remarquera l'analogie de cette formule avec celle qui donne l'aire d'un trapèze dont la base moyenne est $\frac{1}{2} (a + l)$ et la hauteur n .

Applications.

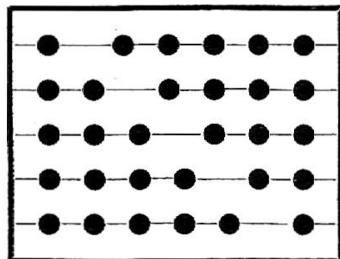
3. Quelle est la somme des **n** premiers nombres naturels ?

Le premier nombre est 1; le dernier n ; leur nombre n ; leur moyenne $\frac{1}{2} (n + 1)$; leur total $\frac{1}{2} n (n + 1)$.

La somme des 99 premiers nombres est $\frac{1}{2} \cdot 99 \cdot (99 + 1) = 4450$.

On peut faire comprendre très simplement la règle à suivre.

Imaginons un boulier compteur formé de 5 tringles, chaque tringle portant 6 boules, et disposons les boules en deux triangles, comme l'indique la figure. Le nombre total des boules est 5×6 . Chaque triangle en contient $\frac{1}{2} \cdot 5 \cdot 6$. Donc



$$1 + 2 + 3 + 4 + 5 = \frac{1}{2} \cdot 5 \cdot 6 = 15.$$

Si le boulier avait n tringles portant chacune $n + 1$ boules, le nombre des boules formant chaque triangle serait

$$S = 1 + 2 + 3 + \dots + n = \frac{1}{2} n (n + 1) = \frac{1}{2} (n^2 + n).$$

4. Somme des nombres de 10 à 19, 20 à 29, etc.

$$10 + 11 + 12 + \dots + 19 = 10 \cdot 10 + (1 + 2 + 3 + \dots + 9) = 145.$$

$$20 + 21 + 22 + \dots + 29 \quad \text{10 fois 20, plus 45} \quad 245.$$

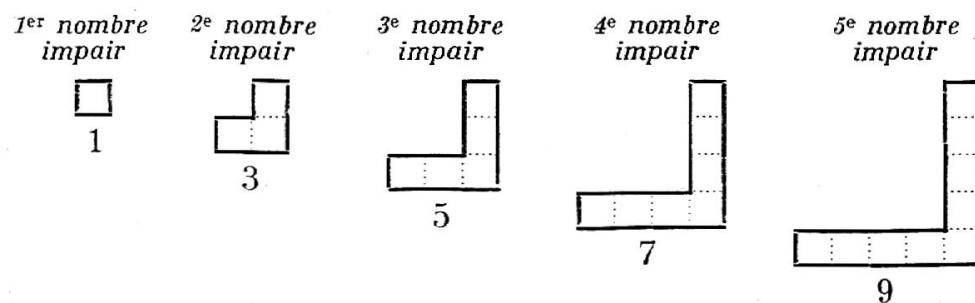
$$30 \text{ à } 39 \quad \text{10 fois 30, plus 45} \quad 345.$$

$$230 \text{ à } 249 \quad 2345 + 2445 \quad 4790.$$

5. Somme des n premiers nombres impairs.

Le premier nombre impair est 1 ; le n^{e} est $2n - 1$; leur moyenne est la moitié de $1 + 2n - 1$, c'est-à-dire n ; leur total est $n \cdot n = n^2$.

Représentons les nombres impairs par des bandes de carton formées de carrés juxtaposés, chaque carré représentant une unité.



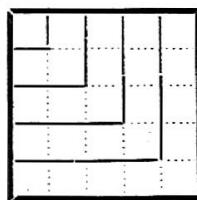
En réunissant les 5 bandes, nous formons un *carré* contenant :

$$1 + 3 + 5 + 7 + 9 = 5 \times 5 = 25 \text{ unités.}$$

Ce qui montre clairement que la somme des n premiers nombres impairs est bien n^2 .

Exemple. $1 + 3 + 5 + \dots + 155 + 157 = ?$

Nous avons $158 : 2 = 79$ nombres impairs, dont le total est $79^2 = 6241$.



6. Somme des n premiers nombres pairs.

Le premier nombre pair est 2 ; le n^e est $2n$; leur moyenne est la moitié de $2 + 2n$, c'est-à-dire $n + 1$; leur total est

$$n(n + 1) = n^2 + n.$$

Nous remarquons que ce total est le double de la somme des n premiers nombres naturels ; il est aussi la somme des n premiers nombres impairs, augmentée de n fois 1 ou n .

Exemple. $2 + 4 + 6 + \dots + 62 = ?$

Nous avons $62 : 2 = 31$ nombres pairs ; leur total est $31 \cdot 32 = 992$.

7. Somme des n premiers multiples d'un nombre.

De l'égalité $1 + 2 + 3 + \dots + n = \frac{1}{2} n(n + 1)$,

on déduit : $a + 2a + 3a + \dots + na = \frac{1}{2} an(n + 1)$.

Exemple. Pour creuser un puits, un ouvrier reçoit 15 f. pour le premier mètre, 30 f. pour le 2^e, 45 f. pour le 3^e, et ainsi de suite. Le puits doit avoir 12 m. de profondeur. Que recevra l'ouvrier ?

Total des 12 premiers multiples de 15 :

$$\frac{1}{2} \cdot 15 \cdot 12 \cdot (12 + 1) = 15 \cdot 6 \cdot 13 = 1170 \text{ f.}$$

(A suivre.)

J.-H. ADDOR.

RÉCITATION : LES PETITES FILLES

Dignité.

Annette n'a que sept ans,
Et ce n'est qu'un bout d'affaire ;
Mais elle a bien tout autant
De dignité que sa mère.

Elle en veut à l'oncle Jean,
Qui maintes fois la taquine :
On doit respecter les gens !
Oncle Jean entre en sourdine,

Puis il avance d'un pas :
— Bonjour, ma petite mouche !
Annette ne bronche pas,
Elle n'ouvre pas la bouche...

— On n'a soudain plus de voix ?
On me fait encor la tête ?
— Maman, à présent, tu vois,
Il me dit des noms de bête !

Coquetterie.

L'autre jour, Ninette avait mis
Sa belle robe du dimanche ;
Jolie, un peu étroite aux hanches,
Col blanc et jupe à petits plis.

Et Ninette fut adorable,
Un bijou, vous dis-je, un amour,
Suave tout le long du jour.
Aujourd'hui, c'est un vrai diable.

— Ah ! tu sais, lui dit sa maman,
Si tu veux faire ainsi la sotte,
Tu n'auras plus tes papillotes,
Ni ta robe, j'en fais serment !

— Je n'aurai plus mon beau corsage ?
Dit Ninette, avec un accent
Aussi sincère qu'innocent :
Alors, je ne serai plus sage !

Performance.

Jeanne d'Arc a sauvé la France,
Que voulaient prendre les Anglais.
Moi, je n'aurai pas cette chance ;
Combattre ainsi, je ne saurais ;
Je ne suis qu'une humble fillette,
J'ai fait beaucoup moins que cela ;
Moi, j'ai tricoté des chaussettes,
Des chaussettes pour mon papa.

Jeanne Hachette, sous Louis XI,
A résisté aux Bourguignons.
Pour avoir ma statue en bronze,
Comme elle, j'ai trop de guignon.
Non, je ne suis pas Jeanne Hachette
De moi l'on ne parlera pas ;
Mais j'ai tricoté des chaussettes,
Des chaussettes pour mon papa.

On cite, beaucoup d'héroïnes,
Du théâtre ou bien de l'écran.
Je ne ferai jamais leurs mines ;
Je n'ai peut-être pas leur cran ;
Mais je suis utile en cachette :
Sans être étoile au cinéma,
Moi, j'ai tricoté des chaussettes,
Des chaussettes pour mon papa.

H. JACCARD DE KAENEL.

LES LIVRES

Œuvre suisse des Lectures pour la Jeunesse, OSLJ. — De concert avec nos amis romands, nous avons fait paraître nos quatre premières brochures en langue française :

Nº 42. *Elisabeth Muller* : *Ce n'est que Rudi.* — Une traduction excellente, due à M. Constançon, de la brochure No 7 « Nur der Ruedi ».

Nº 43. *Traugott Vogel* : *La Guerre du Grand Marais.* — Une très bonne traduction également de M. Constançon de la brochure No 10, « Die Schlacht im Ried ».

Nº 44. *E. Leemann* : *Agilité et Courage.* — Il y a quelque temps, une société sportive étrangère exprimait le désir d'obtenir les droits de traduction pour la brochure No 14, « Vorstufe der Akrobatik ». L'OSLJ a traduit elle-même cet ouvrage et vous le présente aujourd'hui. Ce petit manuel de culture physique a donc été bien accueilli même au delà de nos frontières.

Nº 45. *M. Constançon* : *La Vie du Major Davel.* L'auteur évoque d'une façon émouvante la vie et la mort tragique du grand patriote vaudois.

Nous espérons que notre œuvre obtiendra en pays romand un succès égal à celui remporté en Suisse allemande.

P. A. Seilergraben 1. Zurich.

PENSÉE

Qu'y a-t-il de fait tant qu'il reste quelque chose à faire ?

LAMENNAIS.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

QUELQUES OUVRAGES SUR LA MONTAGNE

BALAVOINE H. : Dans les Alpes et le Jura. Souvenirs d'un alpiniste. In-16	Relié Fr. 5.— ; broché	Fr. 3.50
BILLE et RAMUZ : Le village dans la montagne. Texte de C.-F. Ramuz. 170 estampes en couleurs, par Edm. Bille. Reliure, cartonnage de luxe		» 40.—
BRUNIES S. : Le parc national suisse. In-8°. Rel. Fr. 10.— ; br.		» 9.—
CHRISTEN E. : Sur l'Alpe. Illustré. In-16	Broché	» 3.50
FAES H. et MERCANTON P.-L. : Le manuel du skieur. In-16 .		» 3.50
FLEMWELL G. : Sur l'Alpe fleurie. In-8° avec 63 illustr., dont 20 hors-texte en couleurs.	Broché	» 7.95
GALLET J. : Derniers souvenirs de l'Alpe. In-8° . . . Relié		» 4.50
GIRARD R. DE : La conquête des Gastlosen, Alpes fribourgeoises. In-8°	Broché	» 3.—
GOS CH. : L'hôtel des Neuchâtelois. In-16 broché, avec illust.		» 3.50
— Propos d'un alpiniste. In-16	Broché	» 3.50
HARPE E. DE LA : Le Jura suisse. Avec illustrations par Schnegg. In-4°.	Relié Fr. 30.— ; Broché	» 20.—
— Les Alpes vaudoises, guide détaillé des Pléiades aux Dents de Morcles. In-16, plein toile		» 5.—
HARPE E. DE LA, avec la collaboration de H. Dubi : Les Alpes bernoises. Illustr. par Fr. Boissonnas. In-4° avec 250 phototypies	Relié Fr. 30.— ; Broché	» 20.—
JAVELLE E. : Souvenirs d'un alpiniste. In-16 avec 8 photographies hors-texte	Relié Fr. 8.35 ; Broché	» 4.—
KURZ L. : Guide de la chaîne du Mont Blanc. In-16 plein toile, 55 croquis dont un dépliant, 4 ^e édition . . .		» 10.—
KURZ M. : Alpinisme hivernal. In-8, 20 héliogravures hors-texte. Nouvelle édition	Broché	» 11.—
VALLOTTON, G. : Le guide des Pradiers. In-16	Broché	» 3.50

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Ouchy - Tea-Room du Léman

Excellent but pour courses et sociétés. — — — Superbe vue sur les Alpes.

Prix spéciaux.

Téléphone 28.539.

Se recommande : M. Thurnheer.

Les Tramways Lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de Montheron et du Jorat (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. Téléph. 33.141.

Café-Restaurant du Pont de Gueuroz s. Vernayaz

Pont le plus haut d'Europe.

Parc autos. Grande campagne ombragée ; pique-nique. But de courses idéal pour écoles et sociétés. Prix très modérés. FRAPOLLI, tél 62.851.

VACANCES D'AUTOMNE

A remettre Val d'Hérens, alt. 1700 m., appartement meublé (3 lits) 15 septembre-fin octobre. Vue, soleil.

Ecrire sous chiffre U. 10370 L, à Publicitas, Lausanne.

L'ALLEMAND

garanti en 2 mois. L'italien en 1. En cas d'insuccès restit. argent. Aussi des cours de 2, 3 ou 4 semaines à votre gré et toute époque. Diplôme enseignement en 3 mois, dipl. commerce en 6. Références. Ecole Tamé, Baden 57.

PAPETERIE PAYOT

15, RUE SAINT-FRANÇOIS
(sous les locaux de la Librairie)

TOUS ARTICLES DE PAPETERIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT
CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET
H. BAUMARD, GENTHOD
H.-L. GÉDET, NEUCHATEL
J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE
AD. LAGIER, GENÈVE
Mlle N. LOBSIGER, PETIT-LANCY
J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A.
Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

TOUT POUR L'ÉCOLE

LIVRES ET MATÉRIEL SCOLAIRE

La LIBRAIRIE PAYOT rappelle au personnel enseignant qu'elle peut lui livrer les ouvrages et le matériel scolaire dont il a besoin avec la remise d'usage de 5 % accordée [au personnel enseignant, aux établissements scolaires, pensionnats et instituts.

PAPETERIE PAYOT

15, RUE SAINT-FRANÇOIS

TOUS ARTICLES DE PAPETERIE